Un homme attaqué à Croix

Le local de l'Armée du Salut mis à sac

Les adhérents à la religion salutiste sont, assez souvent, quelque temps après qu'ils ont contracté leur engagement, l'objet de quelques tempêtes de la part de leurs parents, ou de leurs connaissances, qui ne voient pas d'un bon œil, parfois, leur conversion à la religion salutiste.

Il en est de même, d'ailleurs, pour les jeunes gens qui, dans leur ardeur, se rendent à l'Armée, rue d'Arcole.

Un d'eux, un véritable colosse, nommé Chandry, âgé de 18 ans, demeurant rue de la Limite, cour Castel, 2, crut intelligent de se coucher sur le trottoir, en simulant une maladie quelconque.

A ce moment passait M. Jean Herbeaux, 24 ans, demeurant chez ses parents, cabaretiers, rue de Jonville, qui, touché des lamentations du soi-disant malade, s'approcha pour lui venir en aide.

Chandry, qui avait feint de ne pas entendre, se ravisa, et, se jetant sur M. Herbeaux, le frappa violemment à coups de pied et de poing.

Des voisins attirés par le bruit, s'approchèrent, ils relevèrent M. Herbeaux dans un état lamentable et le transportèrent chez ses parents. Le blessé perdait du sang en abondance. M. le docteur Leperi appelé, lui donna les premiers soins.

M. Herbeaux devra, pour son rétablissement rester plusieurs semaines au lit.

Pendant que M. Herbeaux était attaqué par Chandry, les amis de ce dernier s'étaient rués sur la porte du local de l'armée du Salut qu'ils enfoncèrent.

Ils brisèrent ensuite à coups de barre de fer une lampe et différents objets, le tout valant environ 10 fr.

La gendarmerie de Roubaix a fait dans la journée d'hier une enquête sur les faits que nous venons de relater.

Le capitaine des salutistes, M. Alexis Corville a déclaré vouloir de porter partie civile pour les dommages occasionnés dans son local.

Chandry qui a été interrogé par M. Moreau, brigadier de gendarmerie, a déclaré ne rien regretter de ce qu'il avait fait.

Il a été laissé provisoirement en liberté, on ne sait trop pourquoi.

Cette affaire a causé dans le quartier une émotion facile à comprendre.

Wasquehal. — *Un noyé.* — Le sieur Oswar Demêtre, âgé de 22 ans, qui hier après-midi n'était endormi sur le bord du canal, a roulé dans l'eau et s'est noyé malgré les efforts d'un batelier, M. Guillaume Verbeck du «Père Denis» qui avait plongé tout habillé.

Flers. — Dans l'avant-dernière nuit, des voleurs se sont introduits dans la Brasserie des «Deux Villes,» au hameau du Sart, en fracturant la porte de la cave.

Ils ont enlevés trois tonneaux de bière, sans être aperçus, ni entendus. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Roubaix.

Halluin. — Le service de police de nuit récemment institué à Halluin, donne les meilleurs résultats.

Outre la surveillance de la frontière où pullulent des rôdeurs, la tranquillité publique y gagne.

L'avant-dernière nuit toute une bande de braillards avinés, dont 3 étaient pourvus de clairons, ont été l'objet de procès-verbaux.

LILLE

Les sous étrangers

La question des sous étranger continue à passionner nos concitoyens et la réunion organisée hier soir à l'estaminet de *Versailles*, rue du Molinel, a été le point de rencontre à ceux qui ont à cœur de voir cette question résolue.

Après la nomination du bureau qui se compose de MM. Léon Martel, président, Soyez et Debacker, assesseur, M. Ghesquière, conseiller général, demande la parole et déclare tout d'abord qu'il n'est pas venu en qualité de mandataire, mais comme citoyen désireux d'éveiller le quartier qui appelle l'attention générale.

Il n'y a qu'à Lille que cette question est agitée, dit-il; partout ailleurs les sous étrangers sont gens chez l'on commence à avoir un peu d'hospitalisation et c'est à l'exemple donné par notre ville qu'on le doit.

M. Ghesquière dit qu'il a consulté un député de ses amis et que ce dernier lui a assuré que de mémoire d'homme le *Journal officiel* n'avait approuvé un décret portant interdiction de la circulation de la monnaie du billon étrangère.

Il a fallu qu'un fonctionnaire par trop zélé ait exhumé ce décret qui date de 1809 pour le faire afficher dans les débits de tabac de Lille.

C'est cet avis malencontreux qui est cause de tout le mal et il serait bien facile de le rendre inoffensif en faisant une démarche auprès du préfet, car ajoute-t-il ce n'est pas le ministre des finances qui a ressuscité cette ridicule mesure qui gêne toutes les transactions. M. Ghesquière croit que une délégation composée de commerçants et d'ouvriers allant porter ses doléances au préfet, obtiendrait satisfaction. Les élus du suffrage universel considérant cette somme un devoir d'être à la tête de cette manifestation.

M. Genovèse préconise la cannalisation des sous étrangers par les commerçants qui les reçoivent dans leur pays d'origine.

Il se déclare partisan du retrait immédiat des pièce de monnaie étrangère en commençant par celles qui ont le moins de valeur; il propose également de fixer un délai pendant lequel les caisses publiques recevraient les pièces d'argent démonétisées qui sont encore en circulation. L'orateur dit qu'il ne faut pas précipiter le mouvement, mais qu'il est cependant nécessaire d'agir.

M. Deffrennes dit qu'il n'est pas de l'avis des orateurs qui l'ont précédé et se déclare partisan d'une action énergique.

Après avoir mis en parallèle les monnaies des différentes nations, il ajoute que le gouvernement doit rembourser les sous étrangers européens dans leurs pays d'origine et refirer les sous brésiliens de la circulation, quitte au gouvernement à supporter la perte qui ne peut être mise à la charge de petits commerçants et des ouvriers.

C'est encore le département du Nord qui a le plus à souffrir de cette mesure prise, contre les sous étrangers car c'est dans notre département que cette monnaie de billon est la plus répandue.

Après avoir cité quelques exemples, qui donnent la note exacte des ennuis que tout le monde éprouve, M. Deffrennes se déclare partisan d'une grande manifestation comme celle organisée par les boutiliers de cru afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics, qui seront bien forcés d'ouvrir enfin les yeux et de prohiber les sous étrangers après en avoir fait opérer le retrait.

Un échange de vues s'ensuit lieu entre les diverses orateurs qui ont déjà pris la parole. M. Genovèse est pour les moyens calmes, il faut agir avec prudence.

M. Deffrennes tient à sa manifestation et déclare que rien ne réussira sans recourir à ce système.

M. Ghesquière résume la discussion et propose la nomination d'une délégation de citoyens de Saint-Sauveur, chargée de se rendre ce soir au *Roi d'Or* ou l'*Union commerciale* a organisé une réunion. Cette délégation proposerait l'organisation d'une grande réunion publique où tous les commerçants seraient convoqués.

Cette proposition est acceptée et MM. Soyez, Wervquin, Debacker, Becquart et Chastin sont nommés pour aller mardi soir soumettre à l'*Union commerciale* la proposition de M. Ghesquière.

En terminant, M. Martel, le président de l'assemblée, fait appel à la presse pour inviter les commerçants à recevoir les sous étrangers jusqu'à ce qu'une solution de la question soit intervenue. C'est avec plaisir que nous transmettons cet appel à nos lecteurs.

Audacieux vol avec effraction

Un audacieux vol avec escalade et effraction a été commis l'avant-dernière nuit, rue Mexico, 2 et 4, dans des magasins de M. Verecke, fabricant de chaussures en gros.

Désagréable réveil

Lundi, vers cinq heures du matin, M. Verecke était réveillé par une dame qui se rendant au marché, l'informa que la porte de son magasin était grande ouverte.

M. Verecke, son fils et son beau-frère descendirent aussitôt et constatèrent que leurs magasin de chaussures venait d'être mis à sac.

Les voleurs étaient mis aussitôt à la besogne et s'emparant des chaussures de fantaisie pour hommes, qui se trouvaient sur des rayons, ils les avaient ôtées des boîtes qui les contenaient et probablement jetées dans des sacs dont ils s'étaient munis.

M. Verecke peut se rendre compte au nombre de boîtes vides qu'il lui avait été soustrait 126 paires de chaussures représentant 1375 fr.

L'ENQUÊTE

M. Barbier, commissaire, qui commença aussitôt une enquête. Il retrouva l'échelle qui avait servi à l'escalade au bord du chantier de M. Dermet, fabricant de sabots, situé tout à côté. Cette échelle était crochée dans un hangar à environ 70 mètres du boulevard Montebello où est établie la maison d'habitation de M. Verecke.

Cette particularité déjoue que les cambrioleurs connaissaient son existence et qu'ils avaient préparé leur expédition nocturne.

La pierre qui a servi à briser le carreau a été retrouvée dans le magasin, elle était en pierre tellement elle a été lancée avec violence. Partout M. Barbier a relevé des taches de bougie; sur les tables, sur la porte et jusque sur les calsses dans lesquelles étaient emballées des bottines d'enfants, qui n'ont pas éveillé la convoitise des voleurs.

On croit que le vol a été commis vers deux heures du matin. En effet, à ce moment de la nuit, des voisins ont entendus des chants, c'était probablement les cambrioleurs qui cherchaient par leurs chants à couvrir le bruit produit par le bris du carreau.

M. Verecke, qui était rentré à une heure et demie, n'a rien entendu et son chien qui est très méchant n'a pas aboyé ou du moins ses aboiements n'ont pas été entendus.

Le poids de chaque paire de chaussures étant d'environ un kilo, on peut donc conjecturer, c'est donc une charge de plus de cent trente kilos que représentent les bottines enlevées.

Chaque bottine est marquée sur la semelle *cuir fort extra* et sa talon *cuir fort*, ce sont les marques de la maison.

*

Nous apprenons que la police est sur les traces des malfaiteurs, qui seront probablement arrêtés au moment où paraîtront ces lignes.

Il y a deux ans, M. Verecke a été victime d'un vol semblable. Les voleurs au nombre de quatre ont été arrêtés et condamnés sévèrement. Ils sont aujourd'hui en liberté, et quelques-uns étaient encore en sont possédés par étrangers au vol commis l'avant-dernière nuit. M. Des Valons, commissaire central, s'est rendu hier matin rue Mexico et y a travaillé longuement avec M. Barbier.

Le vol de la rue des Guinguettes

Nous avons longuement raconté, il y a six semaines, le vol avec escalade et effraction commis chez M. Empis, cabaretier, rue des Guinguettes, 1, à Saint-Maurice sous l'enseigne de la Cuve.

Les voleurs croyant sans doute qu'une deuxième tentative dans la même maison serait plus fructueuse y ont fait une seconde visite dans la nuit de samedi à dimanche. Après avoir enfoncé un carreau d'une croisée donnant accès dans la salle d'estaminet, ils y ont pénétré et ont enlevé quatre litres de liqueurs renfermés dans une armoire du comptoir.

Trouvant sans doute que leur besogne devait être récompensée ils ont pris également une bouteille de vin qu'ils ont entièrement vidée, car l'on a retrouvé le lendemain matin la bouteille vide avec deux verres.

Le dimanche matin, vers sept heures, M. Empis, qui est postier au poste de Fives, se rendit à la salle d'estaminet et, ne s'aperçut de rien, s'en alla à une manœuvre de pompe qui devait avoir lieu ce jour-là.

Ce n'est que vers huit heures qu'une dizaine de jeunes gens, tous sourds muets venus pour jouer à la galoche firent remarquer à Mme Empis, les nombreuses bouteilles qui gisaient autour de la niche du chien. Celle-ci, filtrant un nouveau vol, commença ses recherches et s'aperçut bientôt du larcin commis à son préjudice.

On s'étonne que le dimanche de garde, reconnu très méchant au dire des clients de la maison, n'ait pas aboyé. De plus, les deux voleurs se souvenant sans doute du fait du porte-monnaie survant aux époux Empis à renfermer leur recette de la journée, déposé d'ordinaire sur une planche de la cuisine, ont poussé leurs investigations de ce côté mais n'ont rien trouvé.

Vol

M. Lerminet Léopold, propriétaire agriculteur, à Houplin, avait été victime le 15 mars dernier d'un vol d'argent et de cent cinquante francs commis par son domestique, Coussement J.-B., ouvrier de ferme. Celui-ci ayant pris la fuite, plainte fut déposée par M. Lerminet et hier matin, la police arrêtait près des remparts de la porte de Gand, l'auteur du vol.

Coussement a été déféré au parquet.

*

Accident sur le tramway à vapeur

M. Pierre Schollaert, garçon de café, 27 ans, domicilié 40, rue de Bas-de-Wedde, revenant du cimetière de l'Est, se trouvait dimanche à quatre heures après midi dans le tramway à vapeur.

M. Scholaert était sur la plate-forme, dont on avait négligé d'accrocher les chaînes. Au moment où le tramway s'engageait sur la voûte qui se trouve sous le chemin de fer du nord avant l'octroi, le brusque changement de direction de la voiture fit perdre l'équilibre à M. Scholaert, qui fut précipité sur la voie. On le relève le poignet droit fracturé. M. Scholaert, après avoir reçu des soins dans une pharmacie, a été reconduit à son domicile.

Suite mortelle d'accident

Il y a environ une dizaine de jours, M. Théry Clovis, 38 ans, représentant de commerce rue St-Sauveur, 42, regagnant son domicile vers minuit, fit une chute grave dans la dite rue et fractura la jambe. Il avait été transporté d'urgence à l'hôpital St-Sauveur et il y est mort subitement hier vers une heure de l'après-midi.

Rixe

Une rixe a eu lieu hier après-midi vers 3 heures au cabaret Cayron, rue Lamartine 39, entre le cabaretier et trois autres individus.

Un procès-verbal a été dressé contre le cabaretier et les consommateurs pour violences légères et tapage injurieux.

Pérenchies. — Un incendie s'est déclaré hier lundi, chez M. Turbe, marchand de volailles à Pérenchies et a détruit une grande partie des bâtiments.

Il y a pour cela.

Terrible accident à Armentières

Un enfant tué par le tramway

Un épouvantable accident a jeté hier matin la consternation dans le quartier du Rond-Point où est habitée la famille de 4 ans a trouvé la mort dans de terribles circonstances.

Vers 8 heures du matin, les jeunes Marguerite et Madeleine Cherbin s'amusaient en compagnie de leur petite sœur Germaine âgée de 4 ans, sur le trottoir de l'ancien tissage Mahieu, habité aujourd'hui par les frères des écoles chrétiennes. Les deux aînées, quand il en moment donné, Marguerite traversa la rue et arrivée sur le trottoir opposé, elle fit signe à sa jeune sœur de venir l'y rejoindre. Celle-ci répondit de suite à l'appel du signal vers sa sœur, suivie par la petite Germaine.

A ce moment, le tramway d'Armentières à Frelinghien arrivait, et, malgré tous les efforts faits par le mécanicien pour arrêter la machine, celle-ci atteignit la pauvre enfant à la tête, dont le corps fut pris sous la machine. La mort fut immédiate.

Atteint à la tempe droite, la petite Germaine se débattit quelques secondes et ce fut tout.

La pauvre fillette habitait avec sa grand-mère cité Jean-Bart, qui, l'avait élevée, nous ne moyons à décrire le désespoir de cette vieille femme quand on est allé avec tous les ménagements possibles, lui annoncer le malheur dont venait d'être victime sa petite fille.

M le docteur L. Dubar fils, a fait les constatations d'usage.

Dès le matin, une foule considérable a stationné sur le lieu de l'accident, en commentant les péripéties, mais tous étaient unanimes à reconnaître que le mécanicien du tramway avait fait preuve du plus grand sang-froid et avait arrêté sa machine instantanément, mais trop tard pour éviter le malheur.

Arrestation. — Dans la soirée de lundi, la police a eu en vue l'arrestation du nommé Demaeght, Henri, qui entraînait des sommes. Ce individu serait remis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Quesnoy-sur-Deûle. — Lundi ont eu lieu les funérailles de M. Arthur Lefebvre, ingénieur, membre du cercle l'*Union républicaine progressiste* du canton centre de Quesnoy-sur-Deûle. La plupart des membres de ce cercle y assistaient.

Au cimetière, M. Becquart, président du cercle républicain, a prononcé un discours qui a profondément ému l'assistance.

DOUAI

Ashy. — Le 22 mars a eu lieu en cette commune une conférence populaire par M. Candretier, directeur général de l'Ashy.

Plus de 400 personnes, parmi lesquelles on remarquait nous les membres du Conseil municipal, se pressient dans la vaste salle de la Mairie.

La sympathique conférencier a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole pendant plus d'une heure.

VALENCIENNES

Accident aux usines du Faubourg de Cambrai

Le jeune Jules Lebiau, âgé de 12 ans 1/2, employé au balayage des cours de l'usine des fonts et aciéries du Nord et de l'Est, a reçu une forte tôle sur la jambe.

Le pérond a été cassé net et son état a nécessité un admission d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Apparition au faubourg de Marly. — Samedi vers 10 heures 1/2 du soir, M. Penez qui se rendait à Bruyère, a failli, il a été frappé et blessé par les entre personnes ci-après :

Bourseron Gustave, 28 ans, journalier à Bruyère; Bourseron Charles, 31 ans, journalier demeurant à Marly; Plancain Charles-Léon, 15 ans, journalier à Valenciennes.

Ces individus ont été arrêtés.

Le Parquet a été informé par un coup de tête porté par le nommé Plancain à M. Penez, qui était venu par les deux frères Bourseron. Pendant ce temps, Plancain le frappait de plusieurs coups de bâton.

Immédiatement après la plainte de M. Penez, le service de la police s'est mis à la recherche de ces individus et les a trouvés à Valenciennes, où ils étaient venus entre arrêtés. Ils ont été aujourd'hui écroués à la maison d'arrêt.

Les félicitations doivent être adressées aux agents Wirlotet et Lenne qui ont montré dans cette arrestation beaucoup de tact.

CAMBRAI

Chôte d'un ballon à Niergnies

M. Beaucoin-et-Bernoin ont fait partir dimanche à 11 h. 1/2, de l'usine à gaz de la Villette, un ballon l'*Aérophile*, qui emportait avec lui un certain nombre d'appareils enregistreurs destinés à constater la hauteur à laquelle il moterait et la température des couches d'air qu'il traverserait.

L'*Aérophile* est tombé à 3 heures après-midi, à 4 kilomètres de Cambrai (Nord), sur le territoire de la commune de Niergnies.

On a constaté qu'il s'était élevé à une altitude de 6.000 mètres.

Le thermomètre a marqué 65 degrés au-dessous de zéro.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Lens. — L'ouvrier mineur M. Maxime Wavrant, âgé de 20 ans, en travaillant une herbier sur un plan incliné dans une galeries de la fosse numéro 11 du sieur de Lens a été renversé et cette herbian lui passant sur le corps lui a brisé la colonne vertébrale Ra raison de la gravité de l'état de cet ouvrier il a été transporté à l'hospice de Lens où le docteur Loquette lui a prodigué ses soins.

— La Fanfare ouvrière précédée de ses excellentes tambours et clairons a, fait dimanche en ville une promenade militaire. Sur tout le parcours de chaque rue entière ou les bourgeoisie dont les cabinets de travaux qui résident de l'autre côté de la voie ferrée, sit pu ressortir au delà des espérances mêmes des membres du comité.

Il y a rage que ces mêmes brouillons éprouvent de ne pas pouvoir diriger la commune à leur guise.

Si le refus qu'ils rencontrent chez les ouvriers électeurs qui n'entendent pas se laisser conduire et leurrer par quelques énergumènes aux idées plus ou moins sûres.

Cette constatation faite, nous ne nous occuperons plus des gens de la commune qui ne cite le Nord et la ouicade car ces faits relevés avec une telle violence ne sont que prétextes. Aimant les situations faciles et ne voulant pas se donner la peine de conquérir leur campagne électorale sur le véritable terrain des questions municipales, disposés que nous sommes à leur répondre, leur faire part avance que également nous approuverons les critiques justifiées qu'ils pourraient émettre.

Si l'on doit dans ainsi du plaque de déplaire à M. J. Betts, que par ce temps de décevantes doctrines et de mensonges les Parlers au sérieux plus qu'un vain mot, il est reconfortant de voir la brave population travailleuse d'Avion conserver le calme du bonsens de ses enfants morts au champ d'honneur et surtout de la voir se préparer déjà à célébrer avec pompe l'inauguration d'un monument commémoratif au sommet duquel seront gravés ces trois mots si français : *Patrie, Courage, Honneur.*

VARIÉTÉS

LA LOGE EN FEU

La salle trépignait d'enthousiasme et rappelait sa chanteuse favorite avec des bravos, des cris de frénésie et de délire.

L'actrice s'obstinait à se demeurer invisible, le rideau descendit, un calme triste envahit les banquettes.

Ne l'avait-on pas assez fêtée, gâtée, adorée? Était-elle indifférente à l'admiration? Peut-être poussait-elle la modestie bien loin! Qui sait même si un accident... mais le régisseur n'aurait pas ainsi laissé dans l'inquiétude la foule idolâtre.

Madame Hélène, fatiguée par le poids de son rôle au troisième acte n'avait pas attendu les rapports et s'était précipitée dans sa loge pour délacer son corset qui l'étouffait.

Elle entrait rouge, soufflant, laissant sa nature puissante la dominer un instant, lorsqu'elle aperçut, debout sur le fauteuil, un de ses poursuivants timides, un tout jeune homme de 22 ans, qui pour la première fois avait l'audace de franchir le seuil d'elle, présente.

Il était humble, tremblant, beau, grand et fort.

Elle sourit.

— Monsieur Victor de Ridel, n'est-ce pas?

— Oui, Madame.

Elle lui indique le canapé.

Il s'assit pour paraître à l'aise, mais comme elle ne l'intéressait plus, il garda le silence, la gorge oppressée.

Hélène avait la coquetterie de se refuser à certains hommes pour le plaisir de les voir souffrir. Elle les choisissait beaux et riches et se plantait avec orgueil devant eux dans sa toute puissance de tentatrice, certaine de leur résister, se vengeant ainsi de froissements ignorés, de mépris endurés avec une rage soumise.

La première fois qu'elle avait remarqué les désirs ardents de Victor de Ridel, elle s'était dit :

— Encore un qui n'aura pas Hélène!

Elle se tenait parole. Il lui avait écrit plus de cent fois. Il l'avait comblée de cadeaux délicats, lui avait envoyé des bouquets de fleurs rares, qui coûtaient des sommes fantastiques et des diamants merveilleux dont toutes les dames de a ville parlaient avec une admiration respectueuse.

Il avait en vain espéré une invitation.

Il osa se glisser dans la loge ouverte et attendre en victime l'entrée de celle qu'il n'avait jamais contemplée que des fauteuils d'orchestre. Presque repentant de son audace, il restait maintenant muet d'adoration devant cette beauté d'actrice qui supportait d'être détaillée et regardée de près sans rien perdre de sa splendeur.

Elle se posait, sans gestes communs, devant une petite glace et se maquillait pour le cinquième acte avec une habileté gracieuse, que de fois par Victor de Ridel qui pâlissait de honte en constatant ce détail.

Devant lui, elle se déshabillait lentement, et daigna dire en ajustant un autre costume orné de pierreries qu'il avait payées :

— Vous savez, je ne suis pas pressée, je ne parais pas au quatre.

— Me permettez-vous de vous tenir compagnie jusqu'à votre entrée en scène hasarda Victor, qui sentait monter à son cerveau le courage factice des timides.

— Si vous voulez, fit-elle indifférente.

— Si je vous ennuie, ajoutez-vous ?

— Pourquoi donc croirais-je ma compagnie agréable ?

— Parce que tout le monde vous le dit, Hélène.

— Oh ! tout le monde ? vous n'êtes pas poli. C'est donc pour dire comme les autres...

— Non, pour vous entendre dire : Non, non, je vous aime... et vraiment... vraiment.

— Vous paraissez sincère, dit-elle en mêlant à son rire railleur un peu d'étonnement.

— Je vous aime, répète le jeune, au point de faire des folies de romans.

— Vous en faites les phrases.

— Je vous aime au point de me tuer à cause de vous.

— Voilà qui est bien inutile.

— Voilà que vous pouvez éviter, Hélène.

— Je ne vous demande rien, je ne commande, répliqua-t-elle en le dévisageant avec un regard de pitié hautaine.

Il comprit le refus formel, catégorique, sans rétience si convertit, le relire de la femme coquette, heureuse de faire souffrir un homme.

— C'est bon, murmura-t-il en se levant. J'ai vingt-deux ans, je m'ennuie, je vous désirais, je ne suis bon à rien qu'à vous faire un instant battre le cœur par ma dernière bêtise. Dans une seconde, je ne vous aimerai plus.

Elle pâlit, mais se glace pour l'arrêter, mais déjà, il s'était tronié le front d'une halle.

Hélène, éclabousée de sang, bondit vers la porte pour fuir.

Une pensée traversa son cerveau, une pensée de logique et de charité : « J'aurais bien pu me prêter à lui... puisque tant d'autres... » Mais en remords de filles faites par occasion dans le temps de prendre consistance en son esprit. Elle pousse un cri d'horreur en arrivant au fond du corridor.

— Le feu, cria-t-elle.

La fumée âcre et noire l'avait prise à la gorge.

Elle recula rélant avec effroi.

— Le feu ! le feu ! au secours !

Le corridor s'embrasait, rougeoyait. La fumée tourbillonnante repoussait Hélena dans sa loge.

Ces cheveux dénoués, elle courut à la fenêtre et ne la trouva pas.

Affolée, elle tournait comme une bête en cage dans la petite pièce carrée qu'éclaira tout à coup un jet puissant de flammes.

La chaleur qui lui brûla le visage la rejeta en arrière.

Elle trébucha sur le corps de Victor de Ridel et tomba.

Le jeune homme avait encore les yeux ouverts. Hélène lui en voyait.

Elle eut la lâcheté d'espérer, et se cramponnant à cette tête sanglante, elle jeta dans les flammes ce cri d'ignoble mensonge inspiré par la terreur.

— Je l'aime, sauve-moi ! sauve-moi !

FERNAND LAFARGUE.

BONS PANAMA

LOTS du CONGO

délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison

J. BULTÉ

Comptoir de Change

ROUBAIX, 35, Rue Neuve, ROUBAIX

ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables

Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.

Souscription aux Emissions. — Versement, Conversion.

Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.

BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES

SPECTACLES & CONCERTS

Concert de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue des Arts. — Le public nombreux se pressait hier au concert qu'offraient les Anciens Elèves de l'Ecole de la rue des Arts.

Le programme très varié a obtenu un légitime succès.

Une comédie en un acte, *Par le trou de la serrure*, a été très bien interprète par MM. Vanpouche, Lande, Courche et Mlle Lagny.

Toutes nos félicitations aux organisateurs de cette belle soirée.

PETITE CORRESPONDANCE

Un jeune lecteur : Vous ne pouvez être pris à moins de 1 mètre 54 de taille — *Un socialiste* : Si vous assurance pour vieillesse, c'est la dernière. Exposez la situation à la Compagnie.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

du 23 mars

Naissances. — Arthur Lecomte, rue de l'Epeule, cour Masure 9 — Jeanne Vancauteren, rue Jean-Jaurès 4 bis — Jeanne Vanwalle, rue Vitarin, cour Chauffa 4 — Jean Mace, rue des Fondeurs 8 — Gustave Lamoulin, Grand'Place 128 — Cyrille Dyselinck, rue Meyerbeer, cour Tiberghien 5 — Georges Detrain, rue de la Balance 128 — Valentine Lebrun, rue du Buisson, cour Lemire 22 — Marie Delatte, rue de Beaumont, maison Delcroix 5 — Eugène Mabyre, rue de l'Ommelet, cour Dhallouin 15 — Marie Prêtre, rue de l'Epeule 5 — Suzanne Coulon, Hôtel-Dieu — Blanche Dolabasseo, rue St-Elisabeth 29 — Léon Veys, *rue d'Alma* 10 — Maurice Vanneldinck, rue Daubenton 12 — Marcelle Bécan, rue d'Inkermann 112 — Charles Dubillard, rue Pouseult 20 — Alphonse Desimpte, rue de la Paix, cour Fivière 4 — Alphonse Vandenbogaerde, rue Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or 32 — Louis Herbaut, rue d'Alma, cour Fraignac 9 — Paul Delclaumbre, rue du Curtigny 121.

Décès. — Henri Carette, 26 ans, rue Jacquard 15 — Henri Meurisse, 82 ans, rue de Lannoy, 565 — Pierre Hoorelbeke, 72 ans, rue Neuve, 20 — Joseph Crawil, 2 ans, rue Rossini 27 — Raoul Tannier 1 an, rue de Flandre 89 — Marie Jossy, 52 ans, Hôtel-Dieu — Stéphanie Vanlerre, 57 ans id. — Emile Duchêne, 2 mois, id. — Julienne Devierman, 3 mois, rue de Mouscron 16 — Marie, 61 ans, rue de Toulon — Florimond Caby, 41 ans, rue des Palmiers 21 — Valentine Ryckeward, 4 ans, rue du Mouvaux 124 — Bernard Decottignies, 2 ans, rue Beauvreuxant, cour Verhinderis.

Mariages: — Eaire : Jean Richard, 20 ans, mécanicien, rue de Ma Campagne 7 — Félix Bavard, 20 ans, repasseuse, rue de Bouvines 33 — César Merck, contre-maître mécanicien, 32 ans, rue de Denain 8 et Zoé Vandenhautte, dévideuse, 20 ans, rue des Parvenus 87.

Publications de mariages. — Eaire : Charles Schalekens 36 ans, employé, rue Pellart 42 et Louise Allard 22 ans, fileteuse, rue Chopelle-Carolle 83 — August Deweer 21 ans, tisserand, rue Ledger 9 et Irma Neuvecelle, 20 ans, journalière, id. — Louis Desfrennes 36 ans, comptable, rue Pellart 132 et Marie-Scampe 21 ans, sans profession, rue du Luxembourg 31 — Georges Flucquet 26 ans, peintre, rue de Cholet 49 et Pélagyre Delobelle 22 ans, cuisinière, rue d'Archimède 15 — Julien Verbeffin, chaux 27 ans, encolleur, rue Solférino 29 et Catherine Nivesse 21 ans, soigneuse, rue de Bouvines, rue Forgeur 87 — Jean Vanoye 24 ans, journalier, Grand'Place 376 et Julia Houze 22 ans, soigneuse, rue Paul-Bert 2 — Baptiste Boer 22 ans, fileur, rue de la Vigne 8 et Marie Delbecque 20 ans, boîteuse, rue des Fossés 76 — Henri Maldybre 24 ans, employé de commerce, rue Drouet 26 et Marie Delannoy 24 ans, bonneterie, rue des Longues-Haies 76 — Henri Breffant 26 ans, rentier, rue Dombasle, cour des Trois-Ballets 12 — Eugène Vanhoutte 24 ans, soigneur, rue Gretry 35 — Ernest Petit 25 ans, garçon boucher, rue de la Tuilerie cour Rousel 22 et Hélène Brackman 24 ans, soigneuse, id. — Alfred Blain 20 ans, tisseur, Watrelos et Marie Nys 22 ans, id., Roubaix — Léon Masse 23 ans, cordonnier, rue Jean-Peteer 20 et Célénie Mercks 22 ans, piqueuse, rue Saint-Amand 71 — Emile Cazeny 19 ans, employé de commerce, rue Pellart 42 et Marie Dupuis 21 ans, rue Jean-Jacquemart, cour de l'Aile, cour Six 4 — Louis Beyeons 21 ans, tisserand, rue Auguste 54 et Eudoxie Dupuis 19 ans, servante, rue de l'Industrie 227 — Emile Buyzon 22 ans, typographe, rue Archimède, cour Lemiet 1 et Célénie Vandenbrouck 22 ans, fileuse, rue Solférino 21 — Jules Rousseaux 23 ans, garçon boulanger, Willems et Jemmine Mallier 25 ans, tailleuse, rue Pellart 42 — Charles Lemaire 21 ans, employé au chemin de fer, rue du Luxembourg 41 et Julienne Bonnet 21 ans, sans profession, rue de Bethune 43 — Alfred Filipo 24 ans, rattacheur rue Saint-Blaudez 29 et Elisa Vanspeybrouck 19 ans, fileuse, rue de la Vigne 8 — Jean Vandenbrouck 24 ans, Désiré Vanpoucque 25 ans, fileur rue Lefebvre Sur 5 et Florine Foucart 25 ans, soigneuse, id. — Henri Dispa 24 ans, tisseur, rue Jean-Jaurès 18 et Marie Doquet 19 ans, bonnetoeuse, rue Saint-Elisabeth cour Desrumeaux — Noël Savary 20 ans, mécanicien rue de Fourmies 23 et Marie Dubreuil 19 ans, soigneuse, Grand'Place 377 — Alphonse Selmer 22 ans, marchand tailleur, Roubaix et Amélie Defrance 23 ans, sans profession, Roubaix — Arthur Desmerck 23 ans, fileur rue du Lannoy cour Flamen-court 1 et Julienne Delfosse 21 ans, rue Jean-Jaurès, id. 4 — Jules Bailleul 22 ans, tisserand rue de l'Abolitoir 7 et Louise Cafey 27 ans, couturière à Paris.

Charles Hazard, 31 ans, imprimeur, rue d'Elbeu, 87 et Sophie Rys, 25 ans, institutrice, de Lannoy — Victor Migeon, 32 ans, employé de commerce, à Lannoy et Philomène Bilard, 34 ans, rue des Loups, 8 — Florent Decrombe, employé de commerce, Croix et Louise Jadin, 25 ans, sans profession, Roubaix — Pierre Homazet, 25 ans, dessinateur, rue Jouffroy et Philomène Legrand, 22 ans, dentelleuse, rue de Lannoy, 13 — Ernest Dupuis, 25 ans, employé de commerce, rue du Trocadéro, 9 et Angèle Delarue, 24 ans, piqueuse, rue des Parvenus, 16 — Henri Vandenbrouck, 24 ans, tisserand, rue de Jacquard Dalby, 25 ans, bobineuse, Roubaix — Emile Brisson 24 ans, mouleur, rue de France, 14 et Fabienne Vanoverbeke, 21 ans, sans profession, rue de Mouvaux, 61 — J.-B. Vannoucem, 28 ans, contre-maître d'appret, rue Neuve, 73 et Marie Dumortier, 21 ans, bobineuse, rue de Wasquehal, 11 — Alfred Bouquart, 26 ans, employé de commerce, rue du Moulin 136 et Malvina Dubourgnet 24 ans, domicilié en suède, rue du Curé, 6.

Clotaire Desgrey, 23 ans, apprêteur, Croix et Urbain Vandenbrouck, 21 ans, apprêteur, Roubaix — Felix Swysen, 25 ans, apprêteur, rue du Tennis, cour Tiemacker, 2 et Pauline Hempis, 22 ans, doubleuse, rue St-Amand, 28 — Charles Lannoy, 26 ans, représentant, à Flers et Flore Leleu, 23 ans, cuisinière, rue du Château, 13 — Henri Mercier, 21 ans, tisserand, rue de Rocroy, 19 et Adélaïde Cocheteux, 21 ans, canetière, rue Charlemagne, 42 — Henri Boutemy, 21 ans, employé, rue de Lannoy, 565 et Marie Frichaux, 19 ans, lingère — Arthur Dedeyde, 23 ans, tisserand, Roubaix et Marie Wantandy, 19 ans, soigneuse, Tourcoing.

FINANCES

Paris, le 23 mars 1898.

Les ventes du comptant, dans Paris, calme, à la spéculation qu'effraye la guerre que prennent les affaires égyptiennes, d'autre part, abondissent toute la journée.

Le 3 0/0 reste à 101.38.

Le 3 1/2 à 106.05.

Le Crédit Foncier cote 632.50. Ses obligations foncières et communales maintiennent leurs hauts cours.

Le Comptoir National d'Escompte fait 556.25.

La Société Générale, dont le coupon coûtait des hauts jours, est demandée à 584.50.

Le Crédit Lyonnais tentant à 755.

La Robinson Banking demeure très ferme à 185.75.

L'action Bec Auer progresse à 1180 et 1185. Les récompenses obtenues par le Bec Auer sont un témoignage officiel de ses qualités comme appareil d'éclairage.

Les actionnaires de la Compagnie française de Mines d'or et d'exploitation aurifère se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire. Ils ont voté à l'unanimité un dividende de 7 francs net par action pour l'exercice qui est de neuf mois. Des sommes importantes ont été portées à la réserve.

L'action North Rand Mines s'échange à 27.50.

La Total Gold Extraction fait à 49 fr.

Chemins français un peu lourds.

BOURSE DE LILLE

Actions, banques et diverses

Caisse et lits *Lot*, se traitent à 29.50 les préférentielles et à 28.25 les ordinaires.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin, 1er lot, 1.025 fr.

Au Grand Choix de Tapis

Tentures
Linoléum
Carpettes
Moquettes

Objets de la Chine et du Japon
POUR CADEAUX

MAISON DU TAPIS
7, Rue du Vieil-Abreuvoir
ROUBAIX

LES ULCÈRES VARIQUEUX
sont guéris très vite, par la méthode
du VANDENBRIESSCHE
MÉDECIN-SPÉCIALISTE
LILLE, 6, rue Prédée, 6, LILLE
Vers. — Toutes les personnes étant soulagées, le traitement, très simple, se pratique à chaque cas particulier; il faut donc venir à la consultation.